Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_148-DE

Avenant N°1 à la Convention de programmation et de suivi des déploiements FttH

Entre :

L'État, domicilié aux fins des présentes Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur, Place Félix Baret, 13282 Marseille, représenté par le Préfet de Région Michel CADOT
Ci-après désigné l' « État »

et,

Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, domicilié aux fins des présentes 27, place Jules-Guesde, 13481 Marseille, représenté par son Président Renaud MUSELIER, dument habilité par délibération en date du / /2017,
Ci-après désigné la « Région »

et,

Le Conseil Départemental du Var, domicilié aux fins des présentes 390 avenue des Lices, 83076 Toulon, représenté par son Président Marc GIRAUD, dument habilité par délibération en date du / /2017,
Ci-après désigné le « Département »

et,
La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée, domiciliée aux fins des présentes 624 Chemin Aurélien 83700 Saint-Raphaël, représentée par son Président Georges GINESTA, dument habilité par délibération de son Bureau communautaire du / /2017
et,
La Communauté d'Agglomération Dracénoise, domiciliée aux fins des présentes Square Mozart 83300 Draguignan, représentée par son Président M. Olivier AUDIBERT TROIN, dument habilité par délibération de son Conseil communautaire en date du / /2017,
et,
La Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, domiciliée aux fins des présentes 107 Boulevard Henri Fabre, 83000 Toulon, représentée par son Président M. Hubert FALCO, dûment habilité par délibération de son Conseil communautaire en date du / /2017,

Ci-après désignées « la Collectivité », étant entendu que ce terme générique désigne contractuellement chacun des EPCI ou commune concernés

et,

Orange, Société anonyme au capital de 10 640 226 396 Euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866 et dont le siège social est situé au 78 rue Olivier de Serres, 75505 Paris cedex 15, représenté par Madame Nathalie CLERE en sa qualité de Directrice Orange Sud Est

Ci-après désigné l' «Opérateur de Réseau Conventionné» ou ORC

D'autre part,

Tous ensembles désignés les «Parties »

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_148-DE

Préambule

Les Parties ont signé le 6 novembre 2015 une convention de programmation et de suivi des déploiements FttH.
En application de l'engagement souscrit auprès de l'Autorité de la concurrence par Numéricâble-SFR dans le cadre de la fusion, l'interdiction de déployer par Orange a été levée sur certaines communes relevant auparavant de la responsabilité de Numéricâble-SFR au terme de l'accord de mise en cohérence des déploiements en dehors de la zone très dense conclu en 2011 entre Orange et SFR.
Sur le territoire de la Collectivité, l'ORC retrouve ainsi sa faculté à déployer un réseau FttH pour la commune de La Valette du Var. Dans son souhait de doter les territoires de la meilleure technologie, il a décidé de déployer le 100% fibre sur cette commune.
Par ailleurs, la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer, reclassifiée comme commune de zone moins dense, est intégrée dans la liste des communes hors Zone très dense AMII.
En application de l'article 14 de la convention de programmation et de suivi des déploiements, l'ORC a proposé de modifier ladite convention par voie d'avenant pour intégrer la Valette du Var et Saint-Mandrier-sur-Mer au périmètre géographique prévu à l'article 4 et détaillé dans l'Annexe 2.
Conformément à la procédure prévue à l'article 14, les Parties ont convenu lors du Comité de suivi du 29 mars 2016 de procéder à la modification du périmètre géographique pour intégrer la Valette du Var et Saint-Mandrier-sur-Mer et de mettre à profit cette modification pour apporter des ajustements mineurs précisés dans l'article 1 de l'avenant.

Les Parties se sont rapprochées ce jour pour formaliser leurs engagements réciproques dans le cadre du présent avenant.
Ceci étant préalablement exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet :
Le présent avenant a pour objet de porter les modifications suivantes à la Convention :

- Annexe 2 « Zone conventionnée » : fusion des tableaux « communes hors zone très dense » et « Communes hors zone très dense AMII » (intégration de la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer à la liste des communes hors Zone très dense AMII) et ajout de la commune de La Valette du Var à la liste des « Communes hors zone très dense AMII » dans les tableaux et la carte des zones de déploiements de l'opérateur et mise à jour du calendrier.
- Annexe 3 « Volumes annuels » : mise en cohérence des tableaux « Ensemble des communes AMII » et « CA Toulon Provence Méditerranée » avec les modifications portées à l'Annexe 2
- Annexe 8 « Informations communiquées dans le cadre du suivi des déploiements » : mise en cohérence du tableau « Communes hors zone très dense AMII » avec l'Annexe 2
- Annexe 9 « Désignation des interlocuteurs de l'ORC et de la Collectivité » : actualisation du tableau des correspondants

Les autres stipulations et Annexes de la convention demeurent inchangées et continuent de s'appliquer aux Parties.

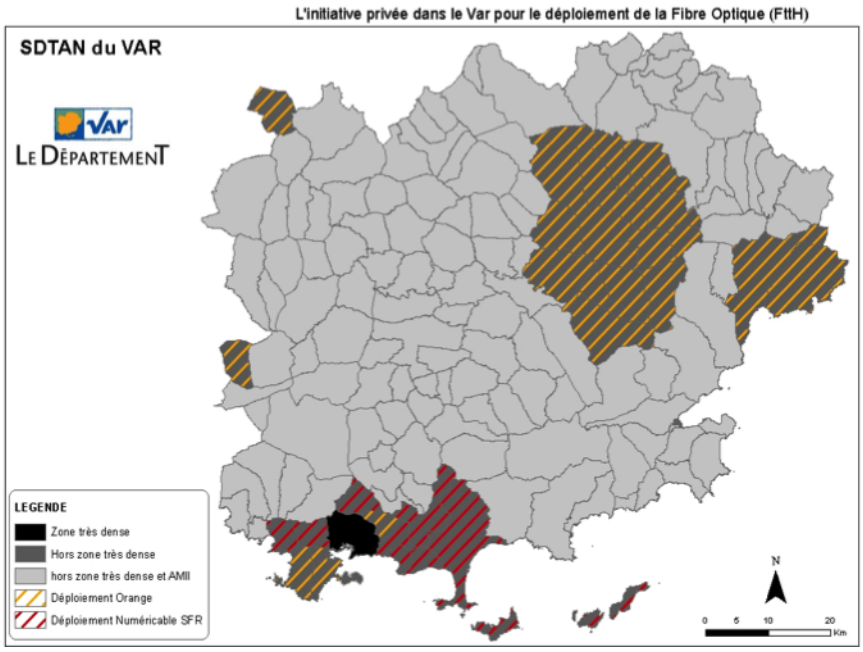
Article 2 - Annexe 2 :
Communes hors Zone très dense AMII

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_148-DE

Code INSEE	EPCI	Commune	Année de lancement Orange	Nb de locaux (INSEE 2010)	Achèvement du déploiement
83061	CA Var Estérel Méditerranée	Fréjus	2013	38 411	2018
83118	CA Var Estérel Méditerranée	Saint-Raphaël	2013	33 105	2018
	CA Var Estérel Méditerranée			71 516	
83003	CA Dracénoise	Ampus	à partir de 2017	726	2020
83004	CA Dracénoise	Les Arcs	2016	3 576	2020
83011	CA Dracénoise	Bargemon	à partir de 2017	1 197	2020
83028	CA Dracénoise	Callas	à partir de 2017	1 255	2020
83038	CA Dracénoise	Châteaudouble	à partir de 2017	323	2020
83041	CA Dracénoise	Claviers	à partir de 2017	641	2020
83050	CA Dracénoise	Draguignan	2014	18 414	2019
83056	CA Dracénoise	Figanières	à partir de 2017	1 268	2020
83058	CA Dracénoise	Flayosc	à partir de 2017	2 561	2020
83072	CA Dracénoise	Lorgues	à partir de 2017	5 549	2020
83082	CA Dracénoise	Montferrat	à partir de 2017	510	2020
83085	CA Dracénoise	La Motte	à partir de 2017	1 766	2020
83086	CA Dracénoise	Le Muy	à partir de 2017	5 198	2020
83134	CA Dracénoise	Taradeau	2016	994	2020
83141	CA Dracénoise	Trans-en-Provence	à partir de 2017	2 803	2020
83148	CA Dracénoise	Vidauban	à partir de 2017	5 314	2020
	CA Dracénoise			52 096	
83120	CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Saint-Zacharie	à partir de 2017	2 210	2020
83126	CA Toulon Provence Méditerranée	La Seyne-sur-Mer	2012	33 633	2017
83144	CA Toulon Provence Méditerranée	La Valette-du-Var	2016	10 595	2020
83153	CA Toulon Provence Méditerranée	Saint-Mandrier-sur-Mer	à partir de 2017	5 036	2020
83129	CA Toulon Provence Méditerranée	Six-Fours-les-Plages	2013	24 849	2018
	CA Toulon Provence Méditerranée			74 113	
83150	CC Luberon Durance Verdon	Vinon-sur-Verdon	à partir de 2017	2 054	2020
				201 989	

Communes Zone très dense

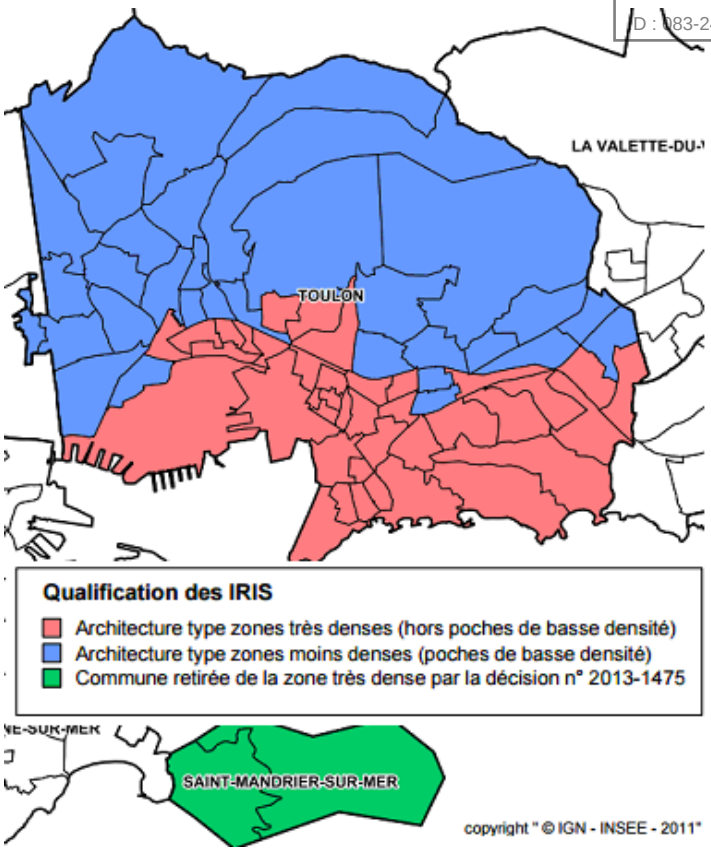
Code INSEE	EPCI	Commune	Début déploiements	Nb de locaux (INSEE 2010)
83137	CA Toulon Provence Méditerranée	Toulon	2010	89 934



Cartographie des zones de déploiement de l'Opérateur de réseau conventionné

Poches de basse densité des zones très denses (source ARCEP 05/2015)

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_148-DE



Article 3 - Annexe 3 :
Cet engagement de l'ORC sur les communes moins denses AMII a une valeur indicative.
Source INSEE 2010 (ayant tendance statistiquement à sous-estimer les raccordables à la demande)

Ensemble des communes AMII

Année	Volume de locaux Programmés		Volume de locaux Raccordables sur demande	
	Nombre de locaux	% du total	Nombre de locaux	% du total des programmés
2014	29 929	15%	11 198	6%
2015	48 735	24%	20 070	10%
2016	88 296	44%	36 090	18%
2017	131 961	65%	53 082	26%
2018	160 064	79%	64 973	32%
2019	177 353	88%	73 549	36%
2020	201 989	100%	84 348	42%

Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des communes et EPCI du Var en zone moins dense AMII, y compris les 2 communes rattachées à des EPCI hors Var isolées pour lesquelles un tableau particulier ne serait pas opportun compte-tenu du nombre restreint de logements ou locaux à usage professionnel concernés.
CA Toulon Provence Méditerranée

Année	Volume de locaux Programmés		Volume de locaux Raccordables sur demande	
	Nombre de locaux	% du total	Nombre de locaux	% du total des programmés
2014	21 347	29%	7 997	11%
2015	30 119	41%	11 430	15%
2016	41 816	56%	16 007	22%
2017	53 512	72%	20 584	28%
2018	58 482	79%	22 884	31%
2019	58 482	79%	22 884	31%
2020	74 113	100%	27 833	38%

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_148-DE

CA de Fréjus - Saint Raphaël

Année	Volume de locaux Programmés		Volume de locaux Raccordables sur demande	
	Nombre de locaux	% du total	Nombre de locaux	% du total des programmés
2014	8 582	12%	2 631	4%
2015	17 879	25%	5 482	8%
2016	35 758	50%	10 964	15%
2017	53 637	75%	16 446	23%
2018	64 365	90%	19 735	28%
2019	71 516	100%	21 928	31%
2020	71 516	100%	21 928	31%

CA Dracénoise

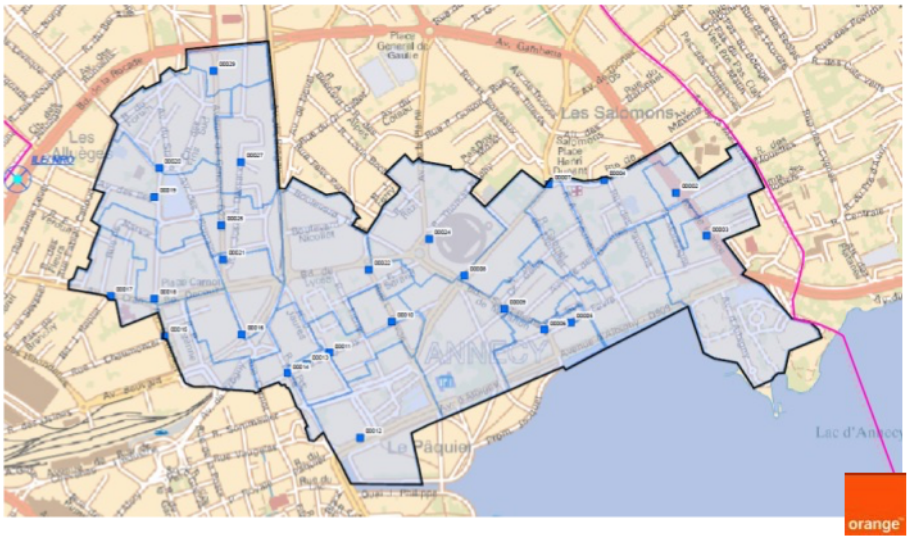
Année	Volume de locaux Programmés		Volume de locaux Raccordables sur demande	
	Nombre de locaux	% du total	Nombre de locaux	% du total des programmés
2014	EPDC		EPDC	
2015	737	1%	300	1%
2016	9 656	19%	5 464	10%
2017	22 680	44%	13 319	26%
2018	34 019	65%	19 979	38%
2019	43 518	84%	25 888	50%
2020	52 096	100%	31 421	60%

Article 4 - Annexe 8 :
L'ORC précise dans l'Annexe 8 les caractéristiques de l'ensemble des informations qui seront communiquées dans le cadre du suivi des déploiements. A minima, celles-ci comporteront les éléments suivants :
Cartographie des déploiements réalisés au format vectoriel (mise à jour du fichier cartographique communiqué dans le cadre de la programmation concertée des déploiements)

Exemple :

EPDC
Plan schéma de déploiement

Les quartiers identifiés pour le 1er lot de déploiement



16/03/2012 confidentiel / secret des affaires 19

Fichier de suivi des déploiements à la maille de la commune comportant le nombre de logements et locaux à usages professionnels « Raccordables », « Raccordables dès autorisation », et « Raccordables sur demande ».
Communes hors zone très dense AMII

Code INSEE	EPCI	Commune	Nombre total de PM à terme	Début déploiement	Nombre de PM en cours d'établissement	PM mis à disposition	Nombre total de locaux programmés	Nombre de Locaux raccordables sur demande	Nombre de locaux raccordables dès autorisation	Nombre de locaux raccordables
83061	CA Var Estérel Méditerranée	Fréjus		2013						
83118	CA Var Estérel Méditerranée	Saint-Raphaël		2013						
83003	CA Dracénoise	Ampus		à partir de 2017						
83004	CA Dracénoise	Les Arcs		2016						
83011	CA Dracénoise	Bargemon		à partir de 2017						
83028	CA Dracénoise	Callas		à partir de 2017						
83038	CA Dracénoise	Châteaudouble		à partir de 2017						
83041	CA Dracénoise	Claviers		à partir de 2017						
83050	CA Dracénoise	Draguignan		2014						
83056	CA Dracénoise	Figanières		à partir de 2017						
83058	CA Dracénoise	Flayosc		à partir de 2017						
83072	CA Dracénoise	Lorgues		à partir de 2017						
83082	CA Dracénoise	Montferrat		à partir de 2017						
83085	CA Dracénoise	La Motte		à partir de 2017						
83086	CA Dracénoise	Le Muy		à partir de 2017						
83134	CA Dracénoise	Taradeau		2016						
83141	CA Dracénoise	Trans-en-Provence		à partir de 2017						
83148	CA Dracénoise	Vidauban		à partir de 2017						
83120	CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Saint-Zacharie		à partir de 2017						
83126	CA Toulon Provence Méditerranée	La Seyne-sur-Mer		2012						
83144	CA Toulon Provence Méditerranée	La Valette-du-Var		2016						
83153	CA Toulon Provence Méditerranée	Saint-Mandrier-sur-Mer		à partir de 2017						
83129	CA Toulon Provence Méditerranée	Six-Fours-les-Plages		2013						
83150	CC Luberon Durance Verdon	Vinon-sur-Verdon		à partir de 2017						

Commune Zone très dense

Code INSEE	EPCI	Commune	Début déploiement	Nombre de PM En cours d'établissement	PM mis à disposition	Nombre total de locaux programmés	Nombre de locaux Raccordables
83137	CA Toulon Provence Méditerranée	Toulon	2010				

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_148-DE

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_148-DE

- Fichier IPE précisant notamment le statut de chacun des logements et locaux à usages professionnels rattaché au PM (Raccordable sur demande / Raccordable dès autorisation / Raccordable).

Article 5 - Annexe 9 :
Les interlocuteurs des Collectivités :

Les Collectivités	Nom Prénom (Direction/Service)	Téléphone / mail
CAVEM	Mr OLLIER Paul-Christian (DGAS)	04.94.19.31.03/ pc.ollier@cavem.fr
	Mr GALMACCI Jean-Didier (DSI)	04.94.19.31.07 / jd.galmacci@cavem.fr
Ville de Fréjus	Mme DIMITROFF Marie-Hélène (DSI)	04.94.17.66.96/mh.dimitroff@ville-frejus.fr
Ville de Saint-Raphaël	Mme GROSJEAN Virginie (DSI)	04.94.82.15.68 / v.grosjean@ville-saintraphael.fr
CAD	Mr Schneider Gilles (DSI) Christophe MONGE	04.94.60.34.79 / gilles.schneider@dracenie.com christophe.monge@dracenie.com
TPM		
Département du Var	Mr SEVAL Jean-Pierre (Délégation Routes, Transports, Forêts et Aff Maritimes)	0627444609 / jseval@var.fr
	Mr DUFAUD Pascal (Direction des Routes)	0483956737 / pdufaud@var.fr
Département du Var - CAD	Mme BRIDOUX Barbara (Direction des Pôles Techniques _ Pôle Dracénie - Verdon)	0626304539 / bbridoux@var.fr
Département du Var - CAVEM	Mr ROMAGNOLO Jean-Marc (Direction des Pôles Techniques _ Pôle Fayence Estérel)	0626304397 / jromagnolo@var.fr
Département du Var - TPM	Mr DONATI Bruno (Direction des Pôles Techniques _ Pôles Provence Méditerranée Ouest) Mr MARTIN Eric (Direction des Pôles Techniques _ Pôles Provence Méditerranée Est)	0618721223 / bdonati@var.fr 0625763628 / ermartin@var.fr
Région Provence Alpes Côte d'Azur		

Les interlocuteurs de l'ORC
- Laurent Londeix : Délégué régional Provence Cote d'Azur
- Olivier Daguillon : Directeur des relations avec les collectivités locales
- Barath Tripard : Directeur Fibre Sud Est

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_148-DE

Fait à Toulon le / /2017

En 7 exemplaires

Pour l'Etat M. Stéphane BOUILLON, Préfet de Région	Pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur M. Renaud MUSELIER, Président
Pour le Département du Var M. Marc GIRAUD, Président	Pour la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée M. Georges GINESTA, Président
Pour la communauté d'agglomération Dracénoise M. Olivier AUDIBERT TROIN, Président	Pour la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée M. Hubert FALCO, Président
Pour Orange Mme Nathalie CLERE, Directrice Orange Sud Est	